Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 88 (1937)

Heft: 5

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Camions à bois. Le Conseil d'Etat a pris, le 7 avril 1937, un arrêté réduisant de 50 %, pendant cinq ans, la taxe des camions automobiles marchant au bois ou au gaz de bois.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'Ecole nationale des eaux et forêts et de la Station de recherches et expériences forestières de Nancy. Tome V, fasc. 3; 111 p. avec 1 planche hors texte et 14 figures dans le texte. — Editeur : Berger-Levrault, à Nancy. — 1935 (paru en 1937).

De ce fascicule des Annales de l'Ecole forestière de Nancy, nous avons déjà reproduit, au dernier cahier du « Journal », quelques passages et les conclusions d'une étude sur l'« Utilisation en papeterie du bois de 3 conifères américains, cultivés dans l'est de la France ». — Le volume débute par un bel article nécrologique sur le professeur G. Huffel (1859—1935), du professeur H. Vaillant, illustré d'un fort beau portrait de celui qui, de longues années durant, a représenté brillamment la science forestière française et déployé une magnifique activité littéraire.

Dans une « Contribution à l'étude des propriétés élastiques des bois », M. J. Campredon, chef du laboratoire d'essais de l'Institut national du bois à Paris, décrit les méthodes d'essais employées au cours des temps pour telle étude. Se basant sur les recherches qu'il a effectuées à Nancy, M. Campredon classe les bois, au point de vue élastique, en 3 catégories :

1° Les bois fortement anisotropes : épicéa, sapin.

2º Les bois moyennement anisotropes: pin sylvestre, douglas, bouleau.

3° Les bois faiblement anisotropes : frêne, érable, hêtre, chêne. L'auteur se propose de poursuivre cette étude par des essais sur d'autres essences.

La 3^e et dernière communication est de M. L. Lutz, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris, sur : Méthodes permettant de déterminer la résistivité des bois bruts ou immunisés soumis à l'attaque par les champignons lignicoles. On reste surpris, après avoir lu le titre ci-dessus, que l'auteur n'ait pas cru devoir indiquer les raisons pour lesquelles il estime nécessaire de forger un terme français nouveau, que le dictionnaire Larousse ne mentionne pas. Etait-il bien nécessaire de substituer à « résistance » ce mot de résistivité qui, en somme, n'apporte rien de neuf et ne sonne pas plus agréablement à l'oreille ? Faute de toute indication, nous restons sceptique.

Les essais tentés s'appliquent à l'étude des produits capables d'empêcher la production de champignons destructeurs du bois, ou de les faire périr; puis à l'étude de la résistance des bois bruts ou immunisés contre les champignons lignicoles, ou encore à l'examen de la pénétration des substances antiseptiques dans les bois imprégnés. — L'auteur expose une technique qui, à l'en croire, doit diminuer, dans une large mesure, les inconvénients des moyens de lutte appliqués jusqu'ici.

H.B.

Corrigendum. Dans l'article de M. S. Aubert (cahier n° 3) sur « le Noirmont », il s'est glissé une erreur que nous prions nos abonnés de vouloir bien corriger. A la page 61, 2^{me} alinéa, à la 3^{me} ligne, lire « argovien », au lieu d'urgonien.